

BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie - Session 2024

ANNEXE VI - Pièces à fournir pour l'épreuve E6

Situation du candidat	Justificatifs de période en milieu professionnel	Support écrit à l'épreuve E6
Formation Initiale sous statut scolaire	Le livret de stage comportant obligatoirement : - 2 attestations de stage (conformes à l'arrêté du 29/12/2014) ; - les appréciations du (ou des) stage(s).	2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages maximum, si nécessaire complétée par des annexes. La note de synthèse porte sur le stage de 2 ^{ème} année.
Formation sous statut d'apprenti	Photocopie du contrat de travail ou une attestation de l'employeur	2 exemplaires d'une note de synthèse de 10 pages, si nécessaire complétée par des annexes. La note de synthèse présente un projet élaboré lors de l'apprentissage.
Formation continue 1^{ère} formation ou reconversion	Idem formation initiale	Idem formation initiale
Formation continue Situation de perfectionnement	*Un ou plusieurs certificats ou contrats de travail attestant : - d'un travail à temps plein pendant au moins 6 mois dans l'année précédant l'entrée en formation ou la présentation au diplôme sur des fonctions relevant du BTS MECP. *Copie du courrier de reconnaissance du statut de perfectionnement. * Pour les candidats ayant déposé un dossier de positionnement réglementaire : copie de la décision.	2 exemplaires d'un rapport d'activités professionnelles de 10 pages, si nécessaire complété par des annexes. Ce rapport présente les activités professionnelles et détaille l'une d'elle.
Au titre de l'expérience professionnelle	Un ou plusieurs certificats de travail justifiant des fonctions occupées.	Idem formation continue situation de perfectionnement.

NB : Pour les candidats ayant changé de statut au cours de leur scolarité, seul le statut d'inscription est à considérer.